

COMMUNE DE CHAULNES

Avec Vous

BULLETIN
MUNICIPAL

N°: 101
JANVIER 2025



LES PERMANENCES
LE MOT DU MAIRE
LES SERVICES MÉDICAUX DE LA COMMUNE
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
BIEN VIVRE A CHAULNES
LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS
INFORMATIONS DIVERSES
CÔTÉ CUISINE
LE COIN DES ENFANTS
UN PEU D'HISTOIRE



2025, une nouvelle année

qui nous donnera l'occasion d'inaugurer officiellement le parc de loisirs intergénérationnel, espace moderne et convivial dédié aux loisirs et au sport, conçu pour rassembler toutes les générations.

Venez découvrir ce lieu qui deviendra, nous l'espérons, un centre d'activités et de rencontres.



VOTRE MAIRIE :

7, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier, 80320 CHAULNES

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi / mardi
Jeudi / vendredi
8h30 - 12h00
13h30 - 17h00
Fermée le mercredi

NOUS CONTACTER :

Par téléphone :
03.22.83.80.80
Par mail :
accueil@mairiechaulnes.fr
Sur internet :
www.mairiechaulnes.fr
Rubrique « contact ».

SUR FACEBOOK :

« L'avenir de Chaulnes Avec Vous »

**POUR RENCONTRER SUR RENDEZ-VOUS :****LE MAIRE**

M. Thierry LINÉATTE

LES ADJOINTS

M^{me} Nadège LATAPIE-COPÉ
Social / CCAS

M. Benoît GANCE
Bâtiment / Voirie

M^{me} Anne LEBRUN MERLIN
Communication / Environnement /
Logement

M. Arnaud NOBLÉCOURT
Culture et Loisirs



MAIRIE DE CHAULNES

MISSION LOCALE

M.E.E.F.

Santerre Haute Somme

Horaires des permanences : Mardi : 14h00 - 16h45

Sur rendez-vous auprès de la mission locale de Péronne.

A.C.P.G./C.A.T.M.

Nadège Latapie-Copé

Renseignements à l'accueil de la mairie de Chaulnes.

06.85.37.41.96

LA CROIX ROUGE

Unité locale

De Haute Picardie

Permanence au local de la Croix Rouge : 36, avenue Roger Salengro
80320 CHAULNES (à côté du magasin Carrefour)

Le lundi de 14h30 à 15h30 (tous les 15 jours).

RELAIS PETITE ENFANCE

Séverine Fareneau

Permanences rue Poulin

06.07.37.82.25 / 03.22.85.48.06

www.terredepicardie.fr

Permanences téléphoniques le lundi et le vendredi de 13h00 à 14h30.

Permanences physiques les lundis et vendredis (sur rendez-vous).

PERMANENCE D'AVOCAT

Un vendredi par mois, de 14h à 16h, en mairie.

Sans rendez-vous (renseignements en mairie).

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Alain Ségouffin

Cour d'appel, Tribunal d'instance d'Amiens. 06.12.47.97.69

Permanence le 1^{er} lundi du mois sur rendez-vous, à prendre en mairie.

ASSOCIATION SAINT JEAN

Permanences en mairie.

Horaires de permanences :

Mardi & Vendredi : 09h00 - 10h30 / Jeudi : 15h30 - 17h00

ACCUEIL DE LOISIRS

Terre de Picardie

Inscriptions et renseignements : <https://terredepicardie.fr/>

Rubrique « Enfance-Jeunesse ».

Contacts :

03 64 63 00 54 / f.lhomme@terredepicardie.fr.

PAROISSE DE CHAULNES

1, rue des Lieutenants Terpraut et Grenier 80320 CHAULNES

03.22.85.40.45

Horaires des permanences :

Mercredi & Vendredi : 09h30 - 11h00 / Samedi : 10h30 - 11h30

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

au nom de votre conseil municipal, des membres du personnel communal et des membres du Centre Communal d'Action Sociale, permettez-moi de vous présenter tous mes vœux de bonne année, de bonne santé pour vous et tous ceux qui vous sont chers. Je renouvelle également le souhait que l'on puisse enfin vivre en paix en tous lieux de notre planète, planète que la main de l'Homme contribue chaque jour à abîmer un peu plus.

Comme vous le constatez chaque jour à travers l'actualité nationale, les collectivités (communes, communautés de communes, ...) vont payer très cher le déficit accumulé par l'état, sans en être responsables. Je rappelle en effet que nous devons chaque année présenter un budget en parfait équilibre de dépenses et recettes, sous peine de voir celui-ci retoqué ... par l'état.

Aussi, il nous faut encore une fois repenser nos projets, rogner sur les coûts de fonctionnement et d'investissement afin d'éviter qu'au bout du compte, ce soit le contribuable qui paie l'addition.

Pour les raisons citées ci-dessus, la traditionnelle cérémonie des vœux, organisée au centre-socio-culturel, n'aura pas lieu cette année. Non pas que celle-ci coûte une fortune à la commune, mais simple question de principe : on ne peut pas se lamenter de vivre avec moins de moyens et demander des efforts à nos concitoyens sans être nous-mêmes exemplaires en termes de dépenses.

Les projets prévus ou en cours vont donc démarrer, se poursuivre ou toucher à leur fin avec notamment l'espace de loisirs intergénérationnels rues de Pertain et du tour de ville, belle réalisation à utiliser sans modération, la signalétique des équipements, commerces, artisans, industries, ... qui devrait contribuer à l'attractivité économique de la commune, la rénovation de l'église qui suit son cours (le clocher ne tenait plus que par miracle !). Un projet d'amélioration de la vidéoprotection et vidéosurveillance est également à l'étude, il est d'ailleurs bien dommage de devoir dépenser de l'argent public pour cela, mais ...

Enfin, en cette période de vœux, je souhaite que chacun respecte ce que nous appelons les règles élémentaires de bon voisinage, que nous rappelons régulièrement dans les bulletins municipaux, soucis qui pourraient être facilement évitables avec juste un peu de bonne volonté et si peu d'efforts, pour le bien-être de tous. Bonne année 2025 !

Thierry Linéatte

Maire de Chaulnes



Mairie de Chaulnes :

7 rue des Lieutenants

Terpraut et Grenier

80320 CHAULNES

Téléphone :

03.22.83.80.80

Mail :

accueil@mairiechaulnes.fr

Site internet :

www.mairiechaulnes.fr

Conception et réalisation :

Mairie de Chaulnes

Prix :

Gratuit

Dépôt légal :

À parution

VENDREDI 7 MARS

STADE MUNICIPAL
VENEZ NOMBREUX COURIR POUR ELA

Association européenne contre les leucodystrophies

Courses scolaires de 10h à 12h
Course adulte ouverte à tous à 14h

Participation : 1 € Pour ELA



MAISON DE SANTÉ

16 ter avenue Aristide Briand

Secrétariat du lundi au vendredi : 08h00/12h00 - 13h30/18h30

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

(Sur rendez-vous)

Dr Mylène FOUET-EMERY

DU de gynécologie et de nutrition

03.22.86.31.01

Dr Antoine HOULLIER

03.22.86.31.02

Dr Chella LEFOLLE

DU de gynécologie et formation en hypnose et technique EMDR, maître de stage pour les internes

03.22.86.31.03

Dr Ingrid HUET-RAOUX

DU de gynécologie

03.22.86.31.04

Dr Benoît FAUSTIN

03.22.86.31.01

INFIRMIER(E)S

CABINET INFIRMIERS DE CHAULNES

Estelle CAMPA, Agathe BRUYER, Odile SENECHAL, Quentin SENECHAL, Mathilde LETURGIE

Permanences :

06h45/07h20

09h45/10h45 - 13h00/13h30

Pour les soins à domicile en semaine, dimanche et jours fériés

Sur rendez-vous : 03.22.85.40.06

CABINET INFIRMIERS

HAUTE-PICARDIE

Daniel TAIX,

Naomi FLEUREAU-BETINA.

Permanences :

Du lundi au vendredi :

07h00/07h30

09h30/09h50 - 17h30/18h00

Le samedi : 09h30/09h50

Pour les soins à domicile,

surrendez-vous : 03.22.84.11.54

OSTÉOPATHE

(Sur rendez-vous)

DANIEL TAIX

07.61.54.53.05 (ou Doctolib)

ASSOCIATION ASALÉE

Corinne FRANCOIS

Infirmière de Santé Publique

Consultation prise en charge

Sur rendez-vous :

06.66.33.89.78

ORTHOPTISTE

Noémie LASSELIN

06.26.04.24.12 (le lundi am)

ORTHOPÉDISTES

Dr Maxime MENCIARE

(Membres inférieurs)

De la clinique Pauchet Amiens, 1 jeudi par mois.

03.22.33.73.50

Dr Vittorio FERRARI

(Membres supérieurs)

De la clinique Pauchet Amiens 1 jeudi par mois.

03.22.33.72.30

ORL

Marine PERIA

De la clinique Victor Pauchet

(1 à 2 jeudis par mois)

03.22.95.70.70

ANGIOLOGUE

Dr Marie TOULEC

De la clinique Pauchet Amiens

2 mercredis par mois.

03.22.33.71.40

GASTRO ENTÉROLOGUE

Dr Marthe CHAVANCE-THELU

De la clinique Pauchet Amiens

Le mardi matin tous les 15 jours

Sur rendez-vous :

03.22.91.57.24

CHIRURGIENS DENTISTES

40 rue Roger Salengro (sur rendez-vous)

Dr HERVÉ DELLACHERIE

03.22.85.44.43

Dr CLIO ASTIER

03.22.85.44.43

PHARMACIES

FLAMENT-VANYSACKER +

16 bis avenue Aristide Briand - 03.22.85.40.32

En semaine : 09h/12h - 14h/19h.

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

SAVARY-DEBLOCK +

23 rue Odon Dumont - 03.22.85.40.07

En semaine : 09h/12h - 14h/19h.

Le samedi : 09h/12h30 - 14h/17h

➔ 3237 Pour connaître la pharmacie de garde

DOCTEUR GÉNÉRALISTE ÉCHOGRAPHIE GÉNÉRALE

Dr HERVÉ GUYOT

12, avenue Aristide Briand / 09.79.59.23.85

AMBULANCES

AMBULANCES DE HAUTE PICARDIE

03.22.85.40.15 ou 06.99.40.40.15

24h/24, 7jours/7 / Transports sanitaires assis ou couchés.

SERVICES MÉDICAUX INTERENTREPRISES

(Médecine du travail)

46 avenue Aristide Briand / 03.22.83.97.58

NATUROPATHE PRATICIENNE EN RÉFLEXOLOGIE

AMANDINE MENDY

77, avenue Aristide Briand / 06.88.60.84.92

amendy.naturopathe@gmail.com

📷 amandine.et.sa.naturopathie 📘 Amandine & sa naturopathie

INFIRMIÈRES DIPLÔMÉES D'ÉTAT MARIE HUET ET GLADYS POIDEVIN

Soins à domicile ou en cabinet. 7/7, sur rendez-vous

1, avenue Jean Jaurès / 07.87.77.25.29

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 08 octobre 2024

Étaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot-Robit, Mme Emilie Aberbour (jusqu'à 18h15 : pouvoir à M. Dominique Capelle), M. Thomas Poulet (jusqu'à 18h20 : pouvoir à M. Xavier Dubernard), M. Grégory Devaux.

Absents excusés :
Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte,
M. Claude Merlin avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
M. Aïres Ferreira avec pouvoir à M. Benoit Gance

Absente : Mme Angéline Darras

Secrétaire de séance : Mme Nadège Latapie-Copé

Le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables ;
- Décision modificative concernant l'échéance du nouvel emprunt pour l'église ;
- Subvention au CCAS ;
- Informations :
 - projets AMSOM
 - PLUI
 - situation de la crèche
 - procédure d'abandon manifeste
- Autres informations diverses ;
- Questions diverses.

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Nadège Latapie-Copé est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 6 AOÛT 2024

Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas eu à se porter garante pour le logement d'un agent communal, contrairement à ce qui est indiqué dans le procès-verbal du 6 août 2024. Après vérification, il s'est avéré que cette option n'était pas viable, les collectivités locales étant limitées aux garanties d'emprunt. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Délibération n° 502024 : *Admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 67,00 €*

Sur proposition de Madame la Trésorière,

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

Décide

De statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- T-254-1 de l'exercice 2022 : 10,00 €
- T-78-1 de l'exercice 2022 : 6,24 €
- T-712243210015-1 de l'exercice 2018 : 50,76 €

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 67,00 € ;

Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Vote : Par 18 Voix POUR (dont 5 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

IV. DÉCISION MODIFICATIVE CONCERNANT L'ÉCHÉANCE DU NOUVEL EMPRUNT POUR L'ÉGLISE

Délibération n° 512024 : *Décision modificative pour l'échéance du nouvel emprunt église*

Le Conseil Municipal entérine les virements de crédits budgétaires comme suit pour régulariser l'échéance du nouvel emprunt église :

Dépense compte : 65748 (subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé)	- 471 €
Dépense compte : 66111 (intérêts réglés à l'échéance)	+ 471 €
Dépense compte : 1641 (emprunts en euros)	+ 950 €
Dépense compte : 165 (dépôts et cautionnements reçus)	- 950 €

Vote : Par 18 Voix POUR (dont 5 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

V. SUBVENTION AU CCAS

Délibération n° 522024 : *Subvention au CCAS*

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide

de verser une subvention de 5 000 € au CCAS ;

dit que les crédits sont inscrits au compte 657363.

Vote : Par 18 Voix POUR (dont 4 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VI. INFORMATIONS

1. Projets AMSOM : plusieurs projets en cours

Derrière la mairie > 4 logements pour personnes âgées et/ou handicapées (logement de plain-pied) et 3 logements F3 au premier et second étage de l'ancienne perception. Les travaux ont commencé.

Second lotissement derrière la mairie également : Monsieur le Maire a été contacté par l'AMSOM pour un projet locatif de 36 logements (maisons F3 et F4) et présente le plan du projet au conseil municipal. Cependant tous les terrains n'appartiennent pas à la commune. Un éventuel échange est en cours, Monsieur le Maire a contacté les différents propriétaires pour savoir s'ils seraient vendeurs et à quel prix (une estimation des domaines est en cours). L'AMSOM malgré tout pourrait commencer son projet sur les terrains appartenant à la commune.

Mme Claire Lecot – Robit : nous n'avons toujours pas d'acheteur pour les 2 derniers terrains communaux à vendre ?

M. Thierry Linéatte : non et concernant les terrains CLESENCE, pas de demande non plus.

- P.L.U.I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : pour rappel, le PLUi Terre de Picardie remplacera à terme les PLU et cartes communales existants et dotera l'ensemble des 43 communes composant Terre de Picardie d'un document d'urbanisme commun. Il est composé d'un dispositif réglementaire composé d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP), d'un règlement écrit et d'un plan de zonage : ces éléments traduisent réglementairement les orientations du PADD. Monsieur le Maire présente donc aujourd'hui les fiches zonage/règlement au conseil municipal. Les zones seront communes aux 43 communes de Terre de Picardie et chaque zone disposera de règles qui lui seront propres.

Les zones urbaines :

UAa (maison de centre-bourg) : cette zone correspond aux formes d'habitats anciens et de maisons de centre – bourg, accueillant parfois un commerce ou une activité en rez-de-chaussée.

UAb (maison de villages) : cette zone correspond aux formes d'habitats anciens et maisons de village moins hautes ou denses que les maisons de centre-bourg.

UBa (résidentiel collectif) : cette zone correspond aux secteurs d'habitats de grands collectifs. Peu présents sur le territoire, il en existe à Chaulnes et à Rosières-en-Santerre.

UBb (résidentiel groupé) : cette zone correspond aux maisons jumelées et d'aspect semblable.

UBc (résidentiel organisé) : cette zone correspond aux pavillons de lotissement, le plus souvent implantés au cœur de la parcelle.

UBd (résidentiel diffus) : cette zone correspond aux secteurs d'habitat pavillonnaire diffus. Constructions implantées le plus souvent sur de grands terrains donnant sur des routes existantes.

UH (hameaux) : cette zone correspond aux hameaux, secteurs isolés aux formes urbaines et usages variés.

UE (équipements) : cette zone correspond aux grandes emprises d'équipements publics (écoles, collège, médiathèque,...).

UAE (activités économiques) : cette zone correspond aux zones où l'activité économique est dominante.

Les zones à urbaniser :

1AU (à urbaniser) : cette zone correspond aux secteurs ouverts à l'urbanisation et doivent être couverts par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP).

La zone agricole :

A(Agricole) : cette zone est inconstructible à l'exception des constructions liées à l'exploitation agricole.

La zone naturelle :

N (naturel) : cette zone identifie les espaces qui doivent être préservés de l'urbanisation. Son repérage forme dans la mesure du possible des continuités à travers le territoire.

M. Philippe Cheval : L'idée est de ne pas perdre de temps pour essayer de valider le projet de PLUI avant la fin du mandat et de pouvoir l'approuver. Le PLUI sera revu en 2028. On fera un point avec les communes pour savoir ce qu'il s'est passé entre 2025 et 2028 pour connaître celles qui ont le plus avancé...

2. Situation de la crèche : Monsieur le Maire fait un point sur la situation de la crèche qui est à nouveau en difficulté financière. Le budget 2024 est déficitaire à hauteur 106 374,80 €, celui de 2025 (prévisionnel) serait déficitaire de 24 188,00 €. D'ici la fin de l'année, la crèche bénéficiera d'une augmentation du bonus attractivité de la CAF. De plus, le bonus territoire sera également revalorisé, il passera de 51 000 € à 90 000 € en 2025. C'est pourquoi le déficit sera réduit en 2025. Malgré tout cela ne suffit pas. La commune à elle seule ne peut pas le prendre en charge d'autant plus qu'elle participe déjà à une valorisation des locaux à hauteur de 40 000 € + les flux. Des travaux sont également à prévoir d'ici fin décembre (obligation de la PMI). Des solutions et des moyens sont à trouver (ex : contacter association Saint-Jean, les entreprises...)

Mme Claire Lecot-Robit : les communes avoisinantes peuvent peut-être participer ?

M. Thierry Linéatte : quelques-unes avaient déjà été contactées, il y a quelques années, en vain. Peu de communes souhaitaient participer.

M. Régis Lecot : comment peut-on arriver à ce déficit, c'est énorme ?

M. Thierry Linéatte : la PMI a demandé une baisse de la masse salariale, la crèche invoque également la période d'inflation importante et les hausses de salaires.

M. Régis Lecot : il y a encore quelques années, la crèche avait un « bas de laine » plutôt correct.

M. Thierry Linéatte : auparavant elle pouvait bénéficier de contrats aidés ce qui permettait ces provisions mais cette solution n'est plus possible, d'autre part la crèche en garderait une partie pour les éventuels licenciements.

M. Philippe Cheval donne la position de la Communauté de Communes : la crèche est un outil indispensable mais prendre la compétence crèche c'est reprendre 16 personnes et cela n'est pas possible actuellement d'autant plus que la tendance serait de réduire le nombre de fonctionnaires dans les collectivités locales. Terre de Picardie n'est pas la solution à tous les problèmes. L'achat de berceaux par la Communauté de Communes, les communes..., pourrait peut-être être envisagé. La directrice de la crèche devait aussi interroger les entreprises à ce sujet. Terre de Picardie n'a pas la volonté de prendre la compétence mais elle a la volonté de garder la crèche. C'est un sujet difficile, le déficit est important et je ne me l'explique pas. Dans les communes le budget est voté à l'équilibre !

3. Procédure d'abandon manifeste : Le maire souhaite engager une procédure pour certains logements en état d'abandon, suite à un rapport de SOLIHA (association privée au service de l'habitat). Il rédigera donc un procès – verbal pour constater ces états.

VII. AUTRE INFORMATION DIVERSE

Délibération n° 532024 : Attribution de chèques cadeaux

Le Maire propose d'attribuer les chèques cadeaux annuels en les passant de 50 à 75 €, en faveur de tous les agents actifs et retraités, quelle que soit leur situation, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide

- D'approuver cette décision et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette affaire ;
- Dit que cette prestation sera versée annuellement et que les montants maxi suivront la législation.

Vote : Par 16 Voix POUR (dont 4 pouvoirs), 1 CONTRE (E. Aberbour), 1 ABSTENTION (T. Poulet)

Mme Claire Lecot-Robit : où en est-on au niveau de l'absentéisme ?

M. Thierry Linéatte : Nous avons encore quelques agents en arrêt maladie.

M. Philippe Cheval : Je suis gêné car à la communauté de communes et au SIEP je vote le maximum soit 180 € mais je suivrai l'avis du conseil municipal.

M^{me} Emilie Aberbour : Je voterai contre, je souhaiterais que les agents puissent bénéficier du maximum également.

M. Noblécourt : peut-on les attribuer au mérite ?

M. Thierry Linéatte : non c'est interdit.

M. Régis Lecot : je propose 60 €

Mme Nadège Latapie-Copé : est-ce qu'il y a des charges ?

M. Thierry Linéatte : non pas de charges.

Mme Emile Aberbour : je propose 170 €.

Après avis de plusieurs conseillers municipaux, Monsieur le Maire propose donc finalement la somme de 75 €.

M. Poulet, ayant son épouse concernée, déclare s'abstenir.

VIII. QUESTIONS DIVERSES :

- Où en est le projet de « maison de retraite » pour les personnes âgées ?

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été contacté par une association pour un projet d'habitat partagé entre seniors ne pouvant être pleinement autonomes. Projet présenté comme étant l'alternative entre la maison inclusive et l'EHPAD. Depuis les médias ont fait une très mauvaise presse à cet organisme au sujet de leur très « surprenante gestion ». Monsieur le Maire a donc repris contact avec le commercial qu'il avait rencontré pour évoquer ce sujet, et ce dernier lui a précisé qu'il n'était pas commercial de l'association mais qu'il faisait partie d'un cabinet mandaté pour vendre le projet. Monsieur le Maire a ensuite rencontré l'association « Saint – Jean », qui l'a informé que cela n'était ni plus ni moins que des maisons inclusives sur le même modèle que celles proposées par Saint – Jean (donc pas de médecins, soins et personne la nuit) et pour un coût d'environ 2 000 € par mois... Et depuis plus de nouvelles... Monsieur le Maire précise que la maison inclusive de l'association « Saint – Jean » va passer de 4 à 7 locataires. De plus, à la MARPA de Rosières en Santerre, il y aurait plusieurs places inoccupées. Il se questionne sur le remplissage qu'aurait pu avoir ce projet...

M. Régis Lecot : ce n'était donc pas un projet de MARPA ?

M. Thierry Linéatte : non, pour le moment nous continuerons donc avec l'association « Saint – Jean ».

Mme Nadège Latapie-Copé : ces organismes fonctionnent surtout dans un but lucratif.

Mme Claire Lecot-Robit : est-ce que la Mairie reçoit des demandes pour la création d'une maison de retraite ?

M. Thierry Linéatte : non, car des possibilités existent pour que les personnes puissent rester chez elles le plus longtemps possible.

- Avez-vous des nouvelles de la Poste ?

Monsieur le Maire indique qu'il n'a aucune nouvelle de leur part.

- Savez-vous s'il est prévu une augmentation de la taxe d'ordures ménagères en 2025 et s'il y aura une baisse en 2026 compte-tenu du nouveau dispositif qui va être mis en place ?

Monsieur le Maire informe que le taux de la taxe d'ordures ménagères devrait baisser, auquel s'ajoutera le nombre de levées de leurs containers. Par conséquent, elle risque d'augmenter pour ceux qui ne trieront pas. M. Cheval précise qu'une part fixe (80% du taux actuel sur le foncier) sera prélevée et la part variable correspondra aux levées. En 2025, on sera toujours sur le même système (100% du foncier) mais on va compter ce que réellement consomment les administrés, en levées de containers et le résultat apparaîtra sur la taxe foncière de 2026.

M. Régis Lecot félicite les agents municipaux pour le travail effectué dans le cimetière, M. Thomas Poulet les remercie pour l'éclairage au stade de foot et M. Arnaud Noblécourt pour l'aide matérielle pour le festival.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

PROCÈS-VERBAL Séance du Conseil Municipal du 03 décembre 2024

Conformément à la convocation du 19 novembre 2024, le conseil municipal s'est réuni le lundi 25 novembre 2024 à 18h dans la salle des votes de la Mairie avec pour ordre du jour :

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Rapport Commission Voirie-Habitat ;
- P.L.U.I. ;
- Rapport Commission Finances ;
- Reconduction de 25% de l'investissement 2024 au 1er janvier 2025 ;
- Avenant à la convention initiale de télétransmission des actes au représentant de l'Etat ;
- Renouvellement de l'adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, Mme Claire Lecot-Robit.

Absents excusés :

Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte,
M. Claude Merlin avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
M. Aires Ferreira avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt
Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à Mme Claire Lecot-Robit
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Benoit Gance
Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle

Absents :

Mme Angéline Darras, M. Grégory Devaux

Secrétaire de séance :

Mme Anne Lebrun-Merlin

M. Linéatte invite l'assemblée à honorer la mémoire de M. Gilles Abadie, ancien conseiller municipal, récemment décédé. Le conseil municipal respecte une minute de silence.

Il procède ensuite à l'appel nominal, le quorum atteint, la séance débute à 18 h 00. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Anne Lebrun-Merlin est nommée secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCÈS - VERBAL DU 8 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

III. RAPPORT COMMISSION VOIRIE-HABITAT

- Présentation de photographies de l'avancement des travaux du parc de loisirs rue de Pertain.
Monsieur le Maire a depuis organisé une visite des lieux avec les membres du conseil municipal.
- Signalétique : présentation du dernier envoi (cahier de pose) du plan d'implantation des panneaux. Une journée piquetage a été réalisée, définissant l'emplacement de chaque implantation, chacun faisant l'objet d'une fiche facilitant les décisions sur site.

M. Régis Lecot : après vérification, il n'y a pas de panneau prévu pour le cimetière.

M. Thierry Linéatte : il faudra le rajouter.

- Vidéoprotection : la location du matériel ayant permis l'installation de 14 caméras se termine (5 ans). De plus, ce matériel est devenu obsolète, la technologie a fortement progressé sur ce type d'installation (lecture de plaques, vision nocturne...). Un nouveau plan de déploiement a été proposé à la commission, comprenant 30 caméras. Les subventions sont intéressantes, il est donc conseillé d'acheter et non plus de louer le matériel.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à M. Benoit Gance en charge de ce dossier.

M. Benoit Gance : Nous avons rencontré la gendarmerie pour avoir l'avis des référents sûreté, nous proposons de rajouter des caméras aux écoles primaire, maternelle, collège, aux entrées de ville, à la gare ... Pour le moment nous avons 2 devis et nous sommes dans l'attente de celui de Sopelec (faisabilité alimentation des caméras en énergie). Le coût ne sera donc pas négligeable et il est plus intéressant d'investir que de louer (si location pas de subvention possible).

Monsieur le Maire précise que la commune pourrait demander des subventions : DETR, Région et Etat (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD)). Un plan de financement est donc à étudier. Territoire d'Energie Somme (anciennement FDE) est en mesure d'accompagner les communes dans leurs projets, depuis l'analyse du besoin, la conception, la réalisation et la maintenance afin de garantir pérennité, évolutivité et maîtrise des coûts. Cet accompagnement porte également sur les autorisations réglementaires, les recherches de subventions et l'information aux administrés.

M. Philippe Cheval : Il va falloir faire bien attention, cette opération va aussi chiffrer au niveau alimentation. Il va y avoir un nouveau réseau d'antennes (réseau LoRa) mis en place par Somme Numérique, nous pourrions peut-être nous rapprocher d'eux. Il faudra communiquer largement dans les médias (courrier picard ...) au sujet de cette vidéoprotection.

- Friche Maxima : Rappel : friche située route de Nesle, derrière la station d'épuration. Dossier confié à l'EPF (Etablissement Public Foncier) des Hauts de France, qui propose des dispositifs de rachat, requalification, dépollution et revente sous certaines conditions. Plusieurs pistes ont été évoquées : renaturation, site photovoltaïque, réindustrialisation. Une réunion a été organisée en mairie avec l'EPF, le PETR et la communauté de communes. Il en ressort la proposition de réaliser une petite étude de faisabilité : diagnostic sur les VRD actuels, VRD à réaliser, coûts engendrés... afin de s'assurer de la pertinence des pistes évoquées. L'EPF gèrera la partie estimation du site en lien avec les services domaniaux et l'estimation des coûts de démolition, dépollution. Des financements sont à l'étude par le biais du dispositif « petites villes de demain ».

- Crèche : un rapport de la PMI oblige la commune à entreprendre des travaux intérieurs et extérieurs de rénovation. Coût estimé : 94 050 € HT. La CAF subventionne à hauteur de 80%. Le dossier est en cours d'instruction.
- Centre socio-culturel : des travaux de remises aux normes ont dû être réalisés suite au passage de la commission de sécurité. Il reste à régler un problème de charpente coupe-feu (jamais évoqué depuis la construction de cette salle 1992).
- Dératisation, dépigeonnisation, démoustication : plusieurs campagnes ont été menées concernant les deux premiers points. Néanmoins, celles – ci doivent être renouvelées régulièrement. La prolifération des moustiques devient un gros problème chaque été : une société spécialisée nous propose des possibilités d'actions, qui pourront être mises en place au moment opportun l'an prochain. Il faut cependant que les particuliers fassent aussi le nécessaire chez eux : la communication et les conseils iront de paire avec les actions menées par la commune.
- CREDA : Monsieur le Maire a rencontré l'association Yves Lefèvre, qui vend ses locaux situés à côté de la Mairie. Il a évoqué avec ses dirigeants la possibilité de louer cet immeuble au CREDA (Centre de Rééducation pour Enfants Déficieux Auditifs), qui est à la recherche de locaux dans l'Est de la Somme, Chaulnes ayant une position géographique centrale. L'association Yves Lefèvre préfère vendre ses bureaux.
- Les logements du 11 avenue Aristide Briand sont loués et nous sommes dans l'attente de candidatures pour le commerce.

IV. P.L.U.I. (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

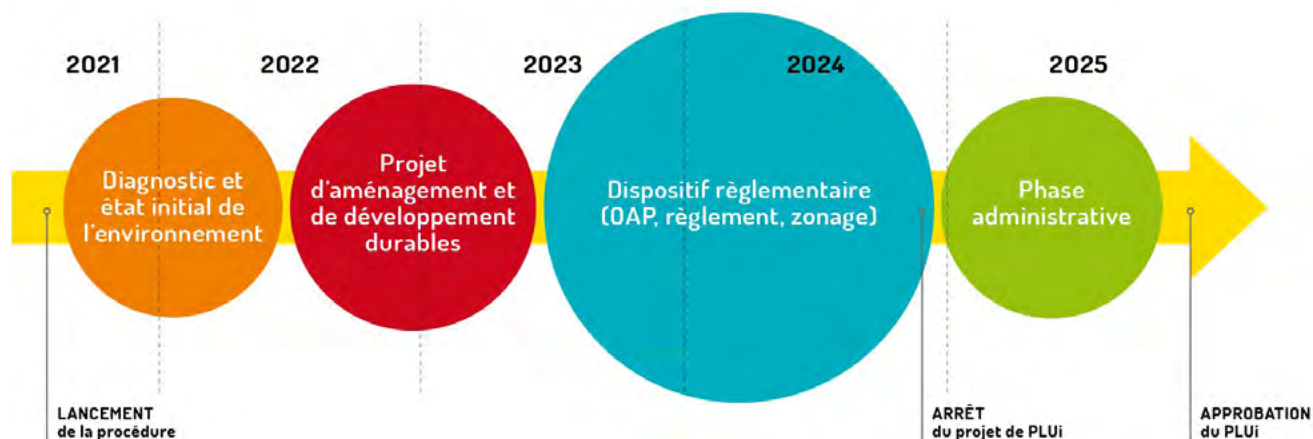
Monsieur le Maire présente le plan des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), étape obligatoire à ce stade, après le plan d'aménagement et de développement durable et avant l'établissement du règlement du PLUI.

- Rééquilibrer les modes déplacement en centre-bourg :
 - Valoriser et compléter le maillage de cheminements piétons
 - Créer un giratoire végétalisé (rond-point du Général Leclerc)
 - Aménager des espaces publics proposant un partage des circulations, du stationnement, une végétation et des continuités visuelles
 - Préserver les stationnements longitudinaux le long de l'avenue Roger Salengro
- Valoriser les commerces, équipements et service de proximité :
 - Conforter la polarité du centre – bourg
 - Axe commerçant prioritaire à revitaliser
 - Réhabiliter le commerce au 11 avenue Aristide Briand
 - Renforcer la place des équipements publics (scolaires, culturels, administratifs)
- Préserver le cadre bâti et paysager de la commune :
 - Préserver les façades donnant sur l'usoir
 - Préserver le bâti remarquable
 - Préserver la géométrie de la place de la mairie
 - Aménager un parc arboré avec des aires de jeux (rue de Pertain)
 - Protéger les alignements d'arbres
 - Préserver les espaces verts du château
- Réaménager le pôle gare :
 - Conforter la polarité de la gare : récréation d'un parvis de gare fonctionnel
 - Aménager le parking SNCF de manière paysagère
 - Créer du stationnement sécurisé pour vélos
 - Permettre l'implantation d'un distributeur de légumes locaux
 - Requalification vers un quartier mixte (résidentiel et/ou activités)

Monsieur le Maire présente également l'OAP concernant la réalisation d'un nouveau quartier de logements (projets CLESENCE et AMSOM), l'aménagement d'une lisière entre l'espace agricole et les espaces à urbaniser...

M. Philippe Cheval rappelle les grandes étapes d'élaboration du PLUI :

L'élaboration est un travail de longue haleine. Il mobilise les élus mais également les habitants du territoire durant toute la durée des études. Cette phase d'études prendra fin à l'arrêt du projet PLUI. Succède ensuite une phase dite administrative où les PPA (Personnes Publiques Associées) et les communes membres de Terre de Picardie sont invitées à donner leur avis sur le PLUI ainsi que les habitants lors de l'enquête publique. A l'issue de cette phase, le PLUI pourra être définitivement approuvé (fin 2025 voire début 2026) et s'appliquer sur le territoire en remplacement des PLU, cartes communales existantes et RNU pour les communes non dotées d'un document d'urbanisme.



V. RAPPORT COMMISSION FINANCES

Dépenses de fonctionnement : Remarque : depuis le vote du budget en mars/avril, de nouvelles opérations d'ordre sont venues s'inscrire, à la demande de la trésorerie, en DF / RI et en RF / DI. Ces quatre sections se trouvent donc impactées par ces écritures, par rapport aux prévisions budgétaires. Aucune incidence par contre sur la trésorerie de la commune.

Chapitre 11 : consommation 2023 : 87,89 %
 consommation 2024 : 89,40 % (+ 13 000 €)
 Prévision 2024/2023 : + 10 000 €

Quelques chiffres :

- augmentation des factures énergétiques (électricité) moindres que prévues (+3 500 €)
- mais factures gaz en forte hausse
- eau : article encore impacté par des fuites
- crédit-bail : année complète sur un véhicule + 1er loyer compensé en recettes (5 000 €)
- Entretien de bâtiments : travaux d'entretien conséquents réalisés au CSC.
- Quelques augmentations d'articles / 2023 : maintenance, entretien de voiries, assurances.

Quelques baisses significatives : matériel roulant, publicités et relations publiques, locations (transfert article crédit-bail), taxes foncières.

Chapitre 12 : charges de personnel
 consommation 2023 : 80,47 %
 consommation 2024 : 91,00 % (+ 47 000 €)
 - remboursement à Terre de Picardie d'un agent mis à disposition (+ 6 000 €)
 - personnel titulaire : + 8000 € (+ 1 titularisation cette année)

- personnel non-titulaire et emplois aidés en remplacement des arrêts + charges (+ 31 000 €)
- compensation en recettes : + 15 000 € (Relyens + état emplois aidés)

Chapitre 14 / FPIC – FNGIR : consommation 2023 : 72,51 %
consommation 2024 : 72,40 %

Chapitre 65 / charges de gestion courante

Consommation 2023 : 91,52 %

Consommation 2024 : 71,48 % (- 38 000 €)

Mais reste à régler la contribution annuelle « eaux pluviales ».

Chapitre 66 / charges financières équivalentes 2023/2024

Recettes de fonctionnement : Rappel : l'excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 est inférieur à celui de l'an dernier car 200 000 € ont été transférés en investissement.

Recettes 2023, à cette période : 1 819 297,23 €

Recettes 2024, aujourd'hui : 1 656 170,93 €

-Remboursement charges de personnel en hausse (voir chapitre 12 en DF)

-Recettes équivalentes au chapitre 70 (produits des services) : 18 000 €

-Recettes équivalentes au chapitre 73 (impôts et taxes) : 144 000 €, mais manque une part FPIC sur 2024.

-Chapitre 731 (fiscalité locale) : +3 000 € (331 000 € / 328 000 €) sur 2024, mais TADEM en baisse (- 3 500 €)

-Chapitre 74 (dotations et participations) : -56 000 € (494 000 € / 550 000 €) mais, les 100 000 € de la part de DGF en provenance de TdP ne sont pas encore comptabilisés. Augmentation de la DSR (+ 17 000 €). Diminution des compensations (TF, TVAIE, CFE) : - 6 000 €.

-Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : + 7000 € (revenus des immeubles : +3 000€, remboursement 1er loyer camion master : +5 000 €)

Dépenses d'investissement : Rappel : reprise au chapitre 001 du déficit d'investissement (- 40 000 € en 2023, - 430 000 € en 2024)

Intérêts d'emprunts : 57 000 €

Etudes : 105 000 € en 2023, 24 000 € en 2024

Travaux et investissements : 441 000 € en 2023, 824 000 € en 2024 (église, parc de loisirs, 11 A. Briand, matériels divers,...)

Total DI : 772 000 € en 2023, 1 605 000 € en 2024 (dont 237 000 € d'opérations d'ordre et patrimoniales)

Recettes d'investissement : 317 000 € en 2023 / 1 219 000 € en 2024

Mais : + 100 000 € d'opérations d'ordre

+ 98 000 € d'opérations patrimoniales

+ 200 000 € d'emprunt utilisé

+ 390 000 € (couverture déficit d'investissement 2023)

Chiffres remarquables au chapitre 13 / subventions : 308 000 € perçus sur les 958 000 € attendus !

Délibération n°572024 : *Décision modificative*

Le Conseil Municipal entérine les virements de crédits budgétaires comme suit pour régulariser le chapitre 012 (charges de personnel) :

Dépense compte : 6413 (personnel non titulaire) + 10 000 €

Dépense compte : 6558 (autres contributions obligatoires) - 10 000 €

Vote : Par 17 Voix POUR (dont 7 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VI. RECONDUCTION DE 25% DE L'INVESTISSEMENT 2024 AU 1ER JANVIER 2025

Délibération n°542024 : reconduction de 25% de l'investissement 2024 au 1er janvier 2025

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités

Territoriales :

Article L1612-1 modifié par ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 – art. 3 :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

- Article 203 – frais d'études : 10 822,52 €

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées :

- Article 204182 – subvention organismes publics divers ... : 50 000 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

- Article 2115 – Terrains bâtis : 1 232,35 €
- Article 212 – Agencements et aménagements de terrains : 128 644,96 €
- Article 2131 : Constructions bâtiments publics : 275 000 €
- Article 2135 : Installations générales, agencements... : 625 €
- Article 2152 - installations de voirie : 42 276,28 €
- Article 21532 – réseaux d'assainissement : 1 250 €
- Article 21538 – autres réseaux : 1 500 €
- Article 2157 – matériel et outillage technique : 1 250 €
- Article 2181 – installations générales... : 5 000 €
- Article 2183 - matériel informatique : 2 500 €
- Article 2184 –Matériel de bureau et mobilier : 250 €
- Article 2188 – autres immobilisations corporelles : 277,50 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

- Article 238 : avances versées sur commandes d'immos corporelles : 3005,75 €

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Vote : par 17 voix POUR (dont 7 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VII. AVENANT À LA CONVENTION INITIALE DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT

Délibération n° 552024 : *avenant à la convention pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat*

Monsieur le Maire expose : Dans le cadre de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, une convention entre la Commune et la Préfecture de la Somme a été signée le 9 novembre 2018. Cette convention règle les dispositions techniques de raccordement au système ACTES et les engagements à respecter par la

collectivité. Le dispositif ACTES comporte un volet « actes budgétaires » qu'il convient de préciser au regard de l'adoption du compte financier unique (CFU), celui-ci se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le conseil municipal, unanime, après en avoir délibéré

Décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention sus mentionnée avec la Préfecture de la Somme ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien ce dossier.

Vote : par 17 voix POUR (dont 7 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

VIII. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU DISPOSITIF CDG80 DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Délibération n° 562024 : *Adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique*

Le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail). Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes ;
- Protection et accompagnement des victimes ;
- Sanction des auteurs ;
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques ;
- Exemplarité des employeurs publics ;

Le décret n°2020-256 d'application prévu pour ce dispositif est paru le 13 mars 2020. Il détermine avec précision les composantes du dispositif à mettre en œuvre par les employeurs publics.

L'article L452-43 du Code Général de la Fonction Publique prévoit également que « les centres de gestion mettent en place, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu à l'article L135-6 du Code Général de la Fonction Publique ».

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de la Somme (CDG80) propose donc une prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire. Il a choisi d'externaliser, via un marché public, le dispositif par l'intermédiaire d'un contrat auprès d'un prestataire externe spécialisé afin de garantir une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les services du CDG80 et l'accompagnement et le soutien prévu par le dispositif en direction des agents.

Les collectivités et établissements publics qui le demandent peuvent adhérer au dispositif qui comprend à minima les composantes ci-après, telles que prévues par le décret précité :

Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements,

Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,

Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée.

Le traitement des faits signalés peut également être assuré par le dispositif ainsi que diverses prestations complémentaires.

Cette adhésion permet à la collectivité ou l'établissement de répondre aux obligations fixées par le décret n°2020-256 et de bénéficier des services suivants :

- fourniture d'un outil dématérialisé permettant de recueillir les signalements des agents et de suivre le traitement du signalement (traçabilité des échanges),

- prestations de conseil, d'accompagnement et de traitement des situations.

La participation annuelle à la mise en place du dispositif et prise en charge via la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements affiliés qui souhaiteront adhérer au dispositif. Les collectivités et établissements publics dont un ou plusieurs agents effectuent un signalement via la plateforme devront verser au prestataire en charge de l'orientation et de l'accompagnement des agents et, le cas échéant, du traitement du signalement, une participation correspondant aux prestations délivrées dans ce cadre.

L'accès à la plateforme et le pilotage du dispositif sont assurés par le CDG80, en lien avec le prestataire.

L'adhésion au dispositif se matérialise par la signature :

- d'une convention d'adhésion avec le CDG80 qui définit les modalités de mise en œuvre, la durée, les droits et obligations de chacune des parties, les mesures de protection des données personnelles ainsi que les modalités de résiliation,

Il est proposé au conseil municipal, de décider :

- d'approuver la convention d'adhésion avec le CDG80 et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants le cas échéant.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,

Décide :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Vu l'information du Comité Social Territorial,

Vu la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique annexée

Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer au dispositif précité,

Article 1 : d'approuver la convention d'adhésion à intervenir avec le CDG80 et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que ses avenants le cas échéant.

Article 2 : De dire que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Vote : par 17 voix POUR (dont 7 pouvoirs), 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

UNE CENTENAIRE À CHAULNES



Avoir 100 ans, c'est un grand événement.

"Devenir centenaire, c'est entrer au pays des Grands Hommes et des Grandes Femmes, devenir centenaire c'est devenir un être éternel qui aspire au respect, à l'estime et à l'admiration".

La commune n'a pas oublié madame Odile Loyer Sageot, née le 1^{er} décembre 1924 à Blargies (60).

Elle vit à Chaulnes depuis 10 ans dans un appartement.

Madame Latapie lui a rendu visite et lui a offert au nom du conseil municipal et des membres du CCAS une orchidée. Cette visite lui a permis de remémorer sa vie, qui comme toute vie est faite de moments joyeux, de moments difficiles et de moments tristes et tragiques.

Elle a eu 8 enfants qu'elle a élevés seule du fait d'une première union difficile. Sur ces 8 enfants, elle en a perdu 4 ! Ensuite, elle s'est remariée en 1974 avec monsieur Loyer qui est décédé en 2009. Elle a été très heureuse avec lui.

Quand elle parle de son âge, elle dit que c'est grâce au travail. Elle a commencé à travailler à 13 ans en culture (betteraves, traite des vaches, conduite de chevaux) et faisait du jardin. Elle aimait beaucoup danser et n'est allée qu'une fois au cinéma. Elle n'a jamais bu, ni fumé.

Elle se déplace dans son appartement, lit le Courrier Picard, regarde la télé et fait énormément de mots mêlés.

Elle cuisine encore un peu, refait son lit chaque jour.

Elle s'entend très bien avec son aide à domicile.

Sa fille Chantal, qui vit dans le même immeuble, l'aide beaucoup et lui apporte une pâtisserie chaque jour.

Elle est en bonne santé (2 cachets par jour).

Et si vous lui demandez quel est le secret de sa longévité, elle vous dira : "le travail ne fait pas mourir".



LES JARDINS FAMILIAUX

2025 démarre. Tout d'abord l'hiver, puis ce sera le printemps et le temps du jardinage.

Des parcelles sont encore disponibles, si vous êtes intéressés, veuillez contacter dès février Madame Latapie-Copé, Maire adjointe. Téléphone : 03.22.83.80.80

TÉLÉTHON 2024

Les dates de cette grande manifestation nationale ont dû changer (inauguration de Notre Dame), ce qui a perturbé les organisations des manifestations locales et de plus, par malchance, la météo s'en est mêlée...

Un grand merci aux associations, aux donateurs. Cette année, le Téléthon à Chaulnes a rapporté 4161,50 €, soit 1650 € de dons et 2511,50 € de recettes diverses.



OCTOBRE ROSE

Cette année encore, les filles de l'AAE Chaulnes Football ont participé à OCTOBRE ROSE. Elles ont vendu pas loin de 500 pin's.

Merci aux commerçants qui leur ont prêté main forte :

- *Le fournil de Chaulnes.
- *Rose et Laurent.
- *Au panier d'Amandine.
- *La boulangerie Sené.
- *Le restaurant au Cœur de Lihons.



Merci également aux entreprises qui nous ont fait des dons : Defruit Décor, Espace laverie d'Amiens, la société dépan'age et Coiff et vous.

Merci au club de foot de nous avoir fait don de la recette de 76 entrées pour le match Chaulnes/Longueau du dimanche 13 octobre.

Grâce à vous tous, nous avons récolté la somme de 1280 € qui a été reversée à l'association Ruban Rose de Paris.

Je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures.
Claire.

CHASSE AUX ŒUFS

On vous attend nombreux le lundi 21 avril pour notre quatrième édition de la chasse aux œufs. Rendez-vous devant le jardin public pour les enfants de moins de 12 ans (horaires à venir). Et bien sûr, comme chaque année, une petite collation sera servie.



REDONNEZ UNE NOUVELLE JEUNESSE À UN ÉDIFICE QUASI CENTENAIRE !!!

Notre commune possède, avec son église Saint Didier, un patrimoine architectural exceptionnel, d'après Première Guerre mondiale. Cet édifice est donc presque centenaire.

Aujourd'hui il nécessite d'importants travaux de rénovation, aussi bien d'aspect extérieur qu'au niveau de la restauration, des motifs et fresques intérieures. En 2019, un diagnostic sanitaire de l'ensemble du bâtiment a été effectué par un architecte du Patrimoine associé à un cabinet de peintres décoratrices spécialisées.

Il en ressort que l'église souffre des pathologies propres aux constructions à ossature en béton édifiées au lendemain de la Première Guerre Mondiale, à savoir, un phénomène d'éclatement des bétons à différents endroits de l'église. On constate d'autres altérations au niveau des parements en briques.



Les élévations extérieures souffrent d'une colonisation de mousses et lichens, due à l'humidité et à la pollution atmosphérique. Le clocher nécessite des travaux de couverture (en ardoise) et les verrières et rosaces présentent de nombreuses altérations.

L'intérieur de l'église souffre de quelques choix inappropriés, mais aussi de choix urgents, avec des rénovations au plâtre menées sur des voûtements et les élévations, ayant entraîné la disparition de fresques et motifs muraux. Le projet consiste en une première phase de rénovation extérieure de l'édifice (clocher, élévations murales, verrières et rosaces, ainsi que la rénovation intérieure des chapelles annexes). La seconde phase comprendra la rénovation intérieure de l'ensemble des murs, piliers, voûtes, motifs et fresques.

Une église de la Reconstruction, joyau patrimonial de la commune

Entièrement détruite lors de la première guerre mondiale, elle est reconstruite de 1925 à 1930 par l'architecte Godefroy TESSEIRE. Elle fait aujourd'hui partie des édifices proposés et visités lors des journées du patrimoine. Elle est également reconnue parmi les sites labellisés «Pays d'Art et d'Histoire» à l'échelle du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural). Elle est accessible et ouverte quotidiennement au public.

L'église se trouve au milieu d'un riche patrimoine historique : l'avenue Jean-Jaurès, large espace arboré et enherbé, est l'ancienne allée menant au château de Chaulnes. Elle fait face au monument aux morts et borde un espace tout aussi arboré, accueillant le jeu de paume, sport traditionnel picard.

Un patrimoine levier de l'attractivité communale

La commune de Chaulnes souhaite faire prendre conscience au public de la richesse de leur patrimoine local, en s'associant à la Fondation du Patrimoine dans la recherche d'un mécénat.

L'affectation actuelle de l'église se résume presque exclusivement aux cérémonies culturelles. Quelques animations ont eu lieu au cours des dernières années : journées du patrimoine, concerts, cors de chasse...

L'objectif de la commune est de favoriser le développement culturel, patrimonial et touristique autour de ce site, en en faisant un lieu privilégié de rencontres, d'évènements et de vie associative, si indispensables dans notre milieu rural !



(Textes repris de la Fondation du Patrimoine)

Faites un don à ce projet de restauration !

Peu à peu, dans l'indifférence, le patrimoine de la France se dégrade. La Fondation du patrimoine et ses 950 bénévoles relèvent chaque jour le défi de sauver ce patrimoine pour le transmettre aux générations suivantes, à travers toute la France.

Pour nous aider, faites un don

- Sur le site de la fondation : www.fondation-patrimoine.org/76151
- En mairie, en demandant un bulletin de don.
- Sur le site de la mairie : www.mairiechaulnes.fr



INFORMATION TEOMI



Vous n'avez pas encore reçu votre poubelle ?



- Appelez le 03 64 63 00 67
- Adressez-vous au siège de Terre de Picardie, 10 Avenue Haute Picardie 80200 Estrées-Deniécourt du lundi au jeudi de 8h30-12h/13h30-16h et vendredi de 08h-12h pour répondre à l'enquête et obtenir une date de livraison.

INFORMATIONS – TARIFICATION INCITATIVE



Les coûts de collecte et de traitement ne cessent d'augmenter. Il est donc nécessaire de **maîtriser ces hausses** et c'est grâce à une **diminution de la production de déchets** que cela sera possible.

La mise en place de la tarification incitative permet à chacun de se **responsabiliser quant à sa production de déchets ménagers**. Elle est une réelle incitation au tri des emballages et à la réduction des ordures ménagères résiduelles.

UN DÉPLOIEMENT EN PLUSIEURS ÉTAPES



« Mon compte ECOCITO »

La Communauté de communes Terre de Picardie met à votre disposition un Espace Web Usager où vous pourrez retrouver le nombre de levées de votre bac à ordures ménagères et le nombre de vos passages en déchèterie.

À partir de cet espace, vous pourrez également faire vos demandes pour un nouveau / changement / réparation de bac, une carte de déchèterie.



- **LES BACS NE DOIVENT PAS RESTER SUR LA VOIE PUBLIQUE**, car tout bac gris sorti sera collecté et comptabilisé. (Voir le règlement de collecte sur www.ter-redepicardie.fr). Si vous êtes locataire, vous paierez la TEOMi dans vos charges locatives.
- **INTERDICTION D'APPORTER LES ORDURES MENAGERES A LA DECHETERIE !!!** (Contrôle à l'entrée).
- **UTILISER SA CARTE D'ACCES A LA DECHETERIE**, 30 passages gratuits par an et par foyer. 5€ par passage supplémentaire, comptabilisés dans la part variable.

RAPPEL DES DEVOIRS ET OBLIGATIONS POUR UN BON VOISINAGE !!!



- Taille des haies qui ne doivent pas déborder chez le ou les voisins.
- Hauteur de la plantation inférieure ou égale à 2m : la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,50 m.
- Hauteur de la plantation supérieure à 2 m : La distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 m.
- Élimination obligatoire de toutes herbes envahissantes.

- Afin d'éviter les aboiements continus et intempestifs d'un chien, il existe des colliers anti-aboiements, très efficaces et garants de la tranquillité des voisins.
- Il est interdit, par arrêté préfectoral, de brûler des déchets à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur, y compris les déchets verts.

Dans l'intérêt de tous, merci de votre compréhension et de votre participation à ces règles de vie élémentaires.



BOURSE AUX PLANTES



Partagez votre passion pour le jardinage !!!

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre bourse aux plantes, un événement dédié aux échanges et au partage autour du monde végétal.

Que vous soyez passionné de jardinage, collectionneur de plantes rares ou simple amateur de verdure, cet événement est fait pour vous !!!

- **Le Dimanche 11 mai 2025,**
- **Sur le marché «Trésors du Santerre» sur la place de la mairie à Chaulnes,**
- **De 08h45 à 12h30,**
- **Emplacement gratuit,**
- **Réservé aux particuliers.**

Réservations/Inscriptions en mairie : 03.22.83.80.80. ou 06.78.13.87.43. ou par mail : accueil@mairiechaulnes.fr

CONCERNANT VOTRE BULLETIN MUNICIPAL



Enquête auprès des lecteurs... (diffusée dans le précédent bulletin)

Nous tenons à remercier les personnes qui ont pris le temps de répondre à cette enquête. Cependant nous avons constaté que le nombre de réponses reçues est bien inférieur à ce que nous espérions !!

Ce très faible taux de participation nous amène à réfléchir sur la façon dont nous pouvons améliorer la diffusion et l'accessibilité de ce genre d'enquête, afin de recueillir des retours plus représentatifs.

Malgré tout, parmi les réponses, certaines idées intéressantes et observations pertinentes ont attiré l'attention des membres de la commission et seront bien sûr prises en considération.

Nous en profitons pour vous rappeler que le bulletin, en 2025, ne sera réalisé que 3 fois par an au lieu de 4 auparavant.

1. **Fin Janvier 2025**
2. **Mi-Juin 2025**
3. **Mi-Octobre 2025**

CYCLO CLUB CHAULNOIS



Fédération Française de Cyclotourisme

2024, une saison riche en balades et en souvenirs...
...Seul on va vite, ensemble on va loin.



Les 100 km de la Somme

Le 12 octobre, 2 cyclos chaulnois ont accompagné Didier, habitant de l'Allier, pour lui permettre de relever son défi sur le «marathon» des 100 km d'Amiens. Il veut battre le record de France en moins de 8h et il a besoin d'une assistance cyclo pour assurer ses ravitaillements tout au long de son parcours. Défi relevé puisqu'il finit en 7h52 mn et devient champion de France des plus de 60 ans. C'est ça aussi le Cyclo Club Chaulnois !



Cérémonie du 11 Novembre

Le 11 novembre, 12 cyclos ont pris le départ de bon matin pour se rendre aux commémorations du souvenir à Rethondes, un devoir de mémoire pour les soldats et les estafettes de la 1ère guerre mondiale.



Le Téléthon



Le 14 décembre, toujours solidaires avec la randonnée du Téléthon à Chaulnes, c'est autour d'une bonne choucroute et d'une soirée dansante que nous avons participé à cette bonne cause.

La météo ne nous a pas permis d'organiser notre randonnée vélo prévue le 7 décembre, mais la collecte de dons a été assurée et versée à l'AFM Téléthon.

La Randonnée de Noël

Traditionnellement, nous avons clôturé notre année par la randonnée de Noël, une marche dans les rues de Chaulnes, avant de partager un moment convivial et de repartir chacun avec son dossier de licence et de recevoir le petit cadeau de fin d'année.



Agenda

17 mai 2025 – Découverte du cyclotourisme, une balade gratuite ouverte à tous, rendez-vous à 13 h 30, Place de la mairie.

Port du casque obligatoire pour les moins de 12 ans, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

De bonnes raisons pour nous rejoindre...

Le cyclotourisme permet de cultiver la santé et le bien-être. En pédalant régulièrement, on entretient sa forme physique tout en se déconnectant des tracas du quotidien.

L'esprit de groupe, c'est aussi la joie d'échanger anecdotes et conseils lors des pauses, de relever des défis ensemble et de nouer des amitiés durables.

Pourquoi ne pas inscrire, dans vos résolutions pour 2025, l'idée de découvrir le bonheur du cyclotourisme ?

Pour tous renseignements... 06.84.17.28.11

CyCloCément,
Le Président, Daniel REMY



L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE CHAULNES

L'amicale des donneurs de sang vous présente ses meilleurs vœux pour 2025.

L'établissement français du sang, pour des raisons d'efficience, souhaite un regroupement entre Chaulnes et Rosières.

Voici donc le planning des collectes :

De 14h à 18h, salle Saint Didier de Chaulnes en présence de l'amicale de Chaulnes les 05 mai et 19 septembre 2025.

De 14h à 18h, à Rosières-en-Santerre, par l'EFS, les 30 janvier, 3 juillet et 27 novembre 2025.

Nous comptons sur votre présence afin de préserver au mieux les besoins des malades.

A bientôt de vous retrouver.

La Présidente

Marie-Aimée Beulque

ASSOCIATION BABYFOOT SANTERROIS

Le football de table est ouvert à tous et à toutes, c'est une activité tendance, originale et surtout conviviale.

Renseignements auprès de :

Michaël DENIS, Président
babyfootsanterrois@gmail.com

Jour d'ouverture de l'association :
Vendredi de 17h45 à 19h45



CHORALE EN SANTERRE

CHANTER à CHAULNES... Avec CHORALE EN SANTERRE

Eh oui ! pour tous ceux qui aiment chanter et se retrouver avec des amis pour unir les voix et partager de bons moments il y a la chorale tous les mardis avec des répétitions de 19h30 à 21h à la salle St Didier.

En fin d'année 2024 nous avons participé à une rencontre de chorales organisée par le jumelage avec Edemissen. Avec la chorale de Lihons et la chorale d'Edemissen le spectacle a eu lieu dans l'église de **Chaulnes le 9 novembre** dernier.

Un très beau spectacle où chaque chorale a pu présenter des chants très variés fort bien interprétés dans une église pleine de spectateurs... un très bon moment.



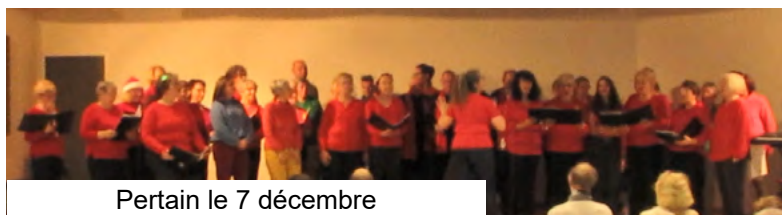
Chaulnes le 9 décembre

Nous sommes allés chanter à la **MARPA de Rosières le 30 novembre** pour le plus grand plaisir des résidents qui ont chanté avec nous les airs qu'ils connaissaient. Un agréable goûter a clôturé cette manifestation à laquelle se sont joints les jeunes pompiers de Rosières... belle ambiance !

Concert de Noël le 7 décembre à Pertain avec le groupe vocal Pourquoi Pas ! de Conty. Un grand moment de chant pour ces deux chorales qui ont la même cheffe de chœur. Les spectateurs, venus malgré la tempête, n'ont pas regretté leur déplacement : ce fut un très beau concert joyeux et varié dans une chaude ambiance.



La MARPA le 30 novembre



Pertain le 7 décembre

RANDO CHAULNES

Le club RANDO CHAULNES vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2025.

Que s'est-il passé au sein de notre club depuis le dernier bulletin municipal ?

Le 3 octobre, le club a participé et encadré une balade de 3 km dans les rues de Chaulnes, dans le cadre d'octobre Rose, organisée par l'infirmière de l'association ASALEE de la maison médicale.

Le 18 octobre, 120 adhérents se sont réunis, en présence de Mr Thierry Linéatte, notre maire, pour notre assemblée générale électorale. C'est Mr Jean-René Boulogne, élu, qui a remplacé Mr Pierre Cattani au sein du conseil d'administration.

Le 17 novembre, s'est tenu notre repas annuel en présence de 130 convives. Ce repas, animé par le club de danses de salon de Chaulnes, encore merci à eux, a rencontré un franc succès.



Le 22 novembre, c'est le traditionnel beaujolais nouveau et cette année, après Belloy-en-Santerre, Harbonnières et Pertain, c'est la ville de Nesle, qui nous a reçus et prêté une salle pour cet événement.



Le 28 novembre, 10 animateurs ont participé à une formation de remise à niveau du diplôme de 1er secours. Journée entièrement prise en charge par l'antenne de la Croix Rouge de Chaulnes. Encore merci à eux.



Toujours en novembre, le 30, le club a participé au Téléthon à Nesle et pour le magasin OPTIC2000 de Roye, en proposant et encadrant des parcours de randonnées.



Le 7 décembre, la mise en Alerte Orange Météo de notre département, nous a obligé à annuler les randonnées du Téléthon, prévues à Chaulnes.

Toujours en Décembre, le 12, 112 personnes ont embarqué dans 2 autocars, direction le marché de Noël de Bruxelles.



Et pour finir une année riche en événements, une dernière randonnée de Noël, à Framerville-Rainecourt, en présence du père Noël.



Janvier, c'est le mois des bonnes résolutions, et pourquoi pas, tout simplement : MARCHER ?



Adhérer à notre association, c'est la certitude d'avoir accès à toutes ses activités :

- Le lundi, c'est randonnée ou rando Santé+
- Le mardi, c'est marche nordique
- Le jeudi, c'est rando Santé
- le dimanche, c'est randonnée
- Le jeudi, et c'est nouveau, Balade Santé, parcours de 3 km, du sur mesure.

Le montant de l'adhésion pour l'année est de :

- 53€ pour une personne seule, soit un peu plus de 1€ par semaine, en effet les activités du club ne sont interrompues que 2 semaines par an.
- 58€ pour un parent seul avec enfants (moins de 25 ans)
- 106€ pour un couple avec enfants (moins de 25 ans)

De plus, certaines mutuelles prennent en charge tout ou partie de l'adhésion.

Un covoiturage est organisé au départ de la mairie de Chaulnes. Tous les parcours ont été reconnus par nos animateurs diplômés de la Fédération. Nous marchons autour de Chaulnes, dans les villes et villages rayonnants de 15 à 30 kms de Chaulnes (en fonction de la distance à parcourir). Vous avez le droit à 2 essais gratuits.

Vous vous posez encore des questions, alors, n'hésitez plus, appelez au 07 66 55 31 00.

LA BOULE LYONNAISE CHAULNOISE

Les licenciés du club vous souhaitent une bonne année 2025 pour vous et vos proches. Ce début d'année est une occasion de faire le bilan de la saison écoulée. Nous avons organisé un concours avec 16 équipes en mixte le 21 avril. Nous n'avions plus fait ce genre de concours depuis quelques années et il a rencontré un franc succès.

Au mois de mai, l'équipe composée de Gérard Démaret, Marie Pierre et Thierry Gallais, a remporté le titre de champion de Somme en doublette.

Courant juin, nous avons organisé le fédéral quadrette en quatrième division.

Le 26 octobre nous avons eu le privilège de recevoir le Président de la Fédération Française de Sport Boules, Mr Daubart en présence du bureau régional, des présidents de clubs de tous les départements des Hauts de France et des licenciés. Juste après, l'assemblée générale régionale a eu lieu.

Concernant les projets de l'année, nous pouvons citer l'organisation d'un concours mixte au mois de mai, le fédéral quadrette en quatrième division au mois de juin ainsi qu'une réunion régionale au mois d'octobre.

Pendant l'année et surtout quand le temps le permettra, nous reprendrons les entraînements le jeudi après midi. En attendant, nous allons au boulodrome couvert d'Albert pour ne pas perdre la main.



UNE NOUVELLE ASSOCIATION SPORTIVE À CHAULNES



Le twirling bâton

Discipline qui allie la danse, la gymnastique et le maniement du bâton pour filles et garçons à partir de 6 ans et qui permet à chacun de se développer et de progresser selon ses aspirations.

Le club, affilié à la FFSTB (Fédération Française Sportive de Twirling Bâton), fonctionne depuis le mois de septembre 2024, au Gymnase de Rosières en Santerre (3 rue Pasteur) en attendant que les travaux du gymnase de Chaulnes soient terminés.

Informations :

Horaires : le mardi de 17h30 à 20h et le samedi ou dimanche de 09h à 12h15.
 Personne à contacter : Monsieur Eric LEFEVRE 07.88.29.88.23.
 1ère manifestation : Concours de belote le 08 février 2025 à la salle Saint Didier de Chaulnes.

MOTO CLUB DESPERADOS

Réderie

Le Moto Club Desperados organisera cette année encore, comme tous les ans, une réderie à Chaulnes, qui se déroulera le samedi 31 mai, de 08h à 19h, place de la mairie. 2€ l'emplacement pour les particuliers, 7€ pour les professionnels. Sans réservation. Plus d'informations au 06 70 46 67 09.



ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

Octobre



Le 2 : les élèves de Formation Musicale sont allés divertir les résidents de la MARPA de Rosières.
 Le 19 : le concert des lauréats a montré les aptitudes des élèves qui se sont distingués aux examens de juin dernier auprès de la Confédération Musicale de France.

Novembre



Les 7, 8 et 9 : échange exceptionnel et convivial avec la chorale allemande d'Edemissen. L'église de Chaulnes était pleine pour « 3 chorales en concert » : Chorale en Santerre, Doremissen et la chorale de l'école. Un match retour est prévu en septembre 2025.
 Le 24 : près de 75 élèves ont été récompensés lors de la traditionnelle remise des diplômes.

Décembre





Le 1er : messe de sainte Cécile à Chaulnes animée par l'orchestre.

Le 14 : la chorale était conviée par la commune de Méharicourt pour un concert de Noël. Bonne ambiance et vin chaud étaient au programme.

Au même moment, à l'espace Mac Orlan de Péronne, l'orchestre se mêlait aux autres ensembles des écoles de musique de l'Est de la Somme pour ce moment magique des « Orchestrades », où se sont retrouvés 160 musiciens de tous âges et 470 spectateurs autour de dessins animés Disney et de chants de Noël.

Rendez-vous le 20 décembre 2025 à la salle polyvalente de Rosières.

Sur la chaîne Youtube de l'école, vous pourrez trouver toutes les vidéos des élèves réalisées pour le calendrier de l'Avent.

À venir :

(dates et lieux à affiner)

- 29 janvier et 1er décembre : examens publics,
- Mars ou avril : concert de la classe de batterie, des ateliers jam et Musiques Actuelles,
- 5 ou 6 avril : concert de l'orchestre à la chapelle du souvenir français de Rancourt,
- 24 mai : concert des élèves se préparant aux examens fédéraux,
- 14 et 18 juin : évaluations semestrielles,
- 22 juin : concert avec la classe d'orchestre de Péronne à Rancourt.

Site Internet : <http://emhp.fr.gd>

Téléphone : 06 17 59 85 88

Lieu des cours : 20 place Henri Sy, 80320 Lihons



OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE CHAULNES

Rétrospectives :

► **Repas Halloween du samedi 02 novembre** : Restant dans le thème, nous avons réuni 127 personnes déguisées autour d'une tartiflette, soirée animée par **Romain Baryton**.

Après délibération du jury, voici le classement des meilleurs déguisements :

1er : Medhi Darras
2ème : Monica Legrand
3ème : Laurine Balajewicz



► **Marché de Noël du dimanche 08 décembre** : Affluence record cette année avec environ 800 visiteurs rassemblés autour des 29 stands. Il y en avait pour tout le monde... les petits comme les grands.

A noter la présence du père Noël pour le plus grand plaisir des petits.

► **Repas dansant au profit du Téléthon du samedi 14 décembre** :

130 repas ont été servis pour un bénéfice de 1232,60 euros.

Un grand merci à Claude Merlin, notre DJ, ainsi qu'aux bénévoles qui ont œuvré pour cette cause, sans oublier Jean-Louis Ramecki (Maire de Puzeaux) qui a excellé en cuisine.



► **Loto spécial Noël du samedi 21 décembre** : 160 personnes ont tenté leur chance. Le bon d'achat de 500 euros a été gagné par Mme Leroy-Marie Thérèse.

Les manifestations à venir :

► **Samedi 25 janvier Warm up Métalfest** :

Cette année, le Chaulnes Métalfest aura lieu le vendredi 18 avril et le samedi 19 avril, 15 groupes seront de la partie. Mais suite à de nombreuses demandes de participation, les membres l'OCLC ont voulu donner la chance à un autre groupe en organisant cette sélection.

Participants au Warm up :

Mind Collapse (Somme), Vector (Nord), Larger Than Life (Marne), Ales Road (Somme), Split Brain (Oise), Progress (Somme), Currencide (Aisne), When Reasons Collapse (Région parisienne), Blackslain (Nord), A Place To Die (région parisienne).

L'ouverture des portes aura lieu à 14h pour débiter à 15h (entrée 10 euros). Le public votera pour son groupe préféré.



- ▶ **Samedi 09 février** : Salon VDI (vendeur à domicile indépendant). Entrée gratuite.
- ▶ **Samedi 15 mars** : Soirée Saint Patrick avec un repas dansant (*informations à venir*).
- ▶ **Samedi 12 avril** : Expo Lego.
- ▶ **Vendredi / Samedi 18-19 avril** : Chaulnes Métalfest. **Nouveauté avec un village artisanal composé entre autre de tatoueurs et perceurs.**

CHAULNES METALFEST 2025

Acid Eight Sins

KAMZOL-K MARCH OF SCYLLA GALDERIA INWARD

CARBONIC FIELDS ARES TIGERLEECH PERSEIDE

PAST THE FALL Sanctuary NECROSCUM DRIFTING AWAY **OUVERTURE AVEC LE VAINQUEUR DU WARM UP DU 25/01**

VENDREDI 18 & SAMEDI 19 AVRIL 2025

À partir de 18h30 (vendredi) • 13h30 (samedi) • **CENTRE SOCIO-CULTUREL** rue Poulin, 80320 CHAULNES

Programmation vendredi : EIGHT SINS KAMZOL-K GALDERIA PERSEIDE PAST THE FALL
 Programmation samedi : ACID MARCH OF SCYLLA INWARD CARBONIC FIELDS ARES TIGERLEECH SANCTUARY NECROSCUM DRIFTING AWAY NO SLEEP TILL DAWN

Village artisanal : Tatouage, piercing, merchandising, BD, divers... • Camping à disposition • Buvette et restauration sur place
 Tarifs vendredi : 10 € (réservation) / 15 € (sur place) • Tarifs samedi : 20 € (réservation) / 25 € (sur place) • Tarifs 2 jours : 30 € (réservation) / 35 € (sur place)

Locations : Fnac, Carrefour, Géant, Magasins U, Intermarché, www.fnac.com, www.carrefour.com, www.francebillet.com 0892 68 36 22 (0,34€/min)

Réservation : Mairie de Chaulnes (sur place) • Facebook : <https://www.facebook.com/2019OCMF> • Renseignements : OCLC (03.22.83.96.88)

- ▶ **Samedi / Dimanche 10-11 mai** : Salon du bien-être.
- ▶ **Samedi / Dimanche 17-18 mai** : Convention culture japonaise « Fugu Chaulnes ».
- ▶ **Samedi 21 juin** : Tremplin musical Rock / Métal avec un mini feu d'artifice. Entrée gratuite.

L'OCLC et ses bénévoles vous souhaitent une bonne année 2025.

■ GUIDE DES ASSOCIATIONS CHAULNOISES

SPORT

AAE CHAULNES FOOTBALL

Activité : **Football**
Lieu : Stade, rue de Nesle
Président : Jérémy Da Costa

BOULE LYONNAISE CHAULNOISE

Activité : **Jeu de boules**
Lieu : Boulodrome, rue Jean Lebas
Président : Thierry Gallais
Tél : 06 38 86 19 12
Mail : thierry.gallais0804@orange.fr

CYCLO CLUB CHAULNOIS

Activité : **Cyclotourisme**
Lieu : Chaulnes / Hauts-de-France
Président : Daniel Remy
Tél : 06.84.17.28.11
Mail : cycloclubchaulnois@ffvelo.fr

JUDO CLUB CHAULNOIS

Activité : **Judo**
Lieu : Dojo, impasse du gymnase
Présidente : Morgane Thébaud
Tél : 06 74 11 09 20
Mail : judochaulnes@gmail.com

SOCIÉTÉ DE LONGUE PAUME

Activité : **Sport de balle frappée**
Lieu : Terrain avenue Jean Jaurès
Président : Philippe Denorme
Tél : 06 42 37 31 11 (Thomas Lelièvre)
Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

CHAULNES BADMINTON

Activité : **Sport de balle frappée**
Lieu : Impasse du gymnase
Président : Philippe Denorme
Tél : 06 42 13 59 29
Mail : s.l.p.chaulnes@wanadoo.fr

TENNIS CLUB

Activité : **Sport de balle frappée**
Lieu : Terrains extérieurs, rue de la sablonnière, Terrains couverts, rte d'Hallu.
Président : Dimitri Flament
Tél : 06 18 40 02 38

RANDO CHAULNES

Activité : **Randonnée pédestre**
Lieu : Départ de Chaulnes
Président : Jacky Declercq
Tél : 07 66 55 31 00
Mail : marche.rando.chaulnes@gmail.com

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Activité : **Chasse**
Lieu : Chaulnes
Président : Bruno Grogner
Tél : 06 03 42 08 79

ASSOCIATION TWIRLING SPORT DE CHAULNES

Activité : **Twirling bâton**
Lieu : Chaulnes
Président : Eric Lefevre
Tél : 07 88 29 88 23

MÉMOIRE, FAMILLE

LES PIPIOUS

Activité : **Petite enfance**
Lieu : Rue Poulin
Présidente : Mickaël Delavenne
Tél : 03 22 83 97 74
Mail : crechelespipious@gmail.com

ACPG / CATM

Activité : **Cérémonies patriotiques, accompagnement**
Lieu : Mairie de Chaulnes
Présidente : Nadège Latapie-Copé
Tél : 03 22 83 80 80
Mail : accueil@mairiechaulnes.fr

ACPG / CATM CANTON

Activité : **Cérémonies patriotiques, accompagnement**
Lieu : Canton
Président : Robert Darras
Mail : robertdarras@sfr.fr

FAMILLES RURALES

Activité : **Accueil de loisirs, danse...**
Lieu : École (pour le centre)
Présidente : Séverinne Duquenne
Tél : 06 31 55 94 51
Mail : frchaulnes@gmail.com

CROIX ROUGE

Activité : **Aide, distribution, etc...**
Lieu : 36, avenue Roger Salengro
Président : Michel Brunoy
Tél : 06 82 75 65 55 (urgence)

DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE CHAULNES ET SES ENVIRONS

Activité : **Collecte de sang**
Lieu : Salle Saint-Didier, 5, rue Jean Jaurès
Présidente : Marie-Aimée Beulque
Tél : 06 23 04 70 47
Mail : moude407@gmail.com

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Activité : **Relais mémoriel et historique**
Lieu : Terre de Picardie
Président : Marcel Queyrat
Mail : marcel.queyrat@wanadoo.fr

CULTURE, LOISIRS, MUSIQUE

BABYFOOT SANTERROIS

Activité : **Football de table**
Lieu : Route d'Hallu, local n°4
Président : Michaël Denis
Mail : babyfootsanterrois@gmail.com

CHORALE EN SANTERRE

Activité : **Musique et chant**
Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès
Présidente : Thérèse Cattani
Tél : 03 22 83 98 90
Mail : cattanitherese@hotmail.fr

CLUB DE L'AMITIÉ

Activité : **Activités diverses**
Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès
Présidente : Marie-Thérèse Denorme
Tél : 03 22 85 44 23

MODEL CLUB DU SANTERRE

Activité : **Aéromodélisme**
Lieu : Terrain rue du chemin de fer
Président : Luc Rigaux
Tél : 07 52 03 98 82
Mail : modelclubdusanterre80@gmail.com

DANSES DE SALON

Activité : **Danse**
Lieu : Centre socio-culturel rue Poulin
Président : Claude Merlin
Tél : 07 68 32 12 73
Mail : claude.merlin2@free.fr

MOTO CLUB DESPERADOS

Activité : **Balades moto**
Lieu : Région
Président : Laurent Jérôme
Tél : 06 07 23 91 76
Mail : lolo3fj@gmail.com

POKER CLUB CHAULNOIS

Activité : **Jeu de cartes**
Lieu : Salle St Didier, 5, rue Jean Jaurès
Président : Dominique Gérard
Tél : 06 23 83 28 05
Mail : dominiquegeraut@sfr.fr

ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE PICARDIE

Activité : **Musique et chant**
Lieu : Place Henri Sy, 80320 Lihons
Président : Robert Billoré
Tél : 06 17 59 85 88
Mail : ecoledemusiquedehautepicardie@laposte.net

BATTERIE FANFARE

Activité : **Musique et chant**
Lieu : Chaulnes
Président : Grégory Devaux
Tél : 06 82 96 17 85
Mail : gregory.devaux@laposte.net

LES TRÉSORS DU SANTERRE

Activité : **Marché**
Lieu : Place de la Mairie de Chaulnes
Président : Joshua Potel
Tél : 06 59 75 45 27
Mail : joshuapotel@orange.fr

OFFICE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

Activité : **Manifestations diverses**
Lieu : 15A, rue de la sablonnière
Président : Arnaud Noblécourt
Tél : 03 22 83 96 88
Mail : oclchaulnes@gmail.com

JUMELAGE

COMITÉ DE JUMELAGE
Activité : **Animation et développement des relations entre villes jumelées (Chaulnes et Edemissen en Allemagne)**
Lieu : Chaulnes et Edemissen
Présidente : Marie-Françoise Avez
Tél : 06 86 34 33 51
Mail : benoit.gance@sfr.fr

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

De septembre 2020 à septembre 2025, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) est en vigueur sur le territoire et permet aux propriétaires privés de bénéficier d'aides techniques et financières pour la rénovation de leur(s) logement(s).

Quels sont les travaux éligibles ?

- Rénovation énergétique : isolation thermique, menuiseries, chauffage, ventilation, ...
- Adaptation du logement aux handicaps et à la perte d'autonomie : accessibilité, salle de bains adaptée, volets roulants motorisés, monte-escalier, ...
- Remise en état d'un logement : réhabilitation, tous corps d'état, d'un logement.

Pour qui ?

- Les propriétaires occupants sous conditions de ressources ;
- Les propriétaires bailleurs qui s'engagent à pratiquer des loyers maîtrisés (dispositif Loc'Avantages).

Un accompagnement personnalisé gratuit et des subventions pour les travaux :

L'opérateur SOLIHA vous accompagne dans votre projet de travaux et s'assurera de l'éligibilité du projet, vous conseillera et s'occupera du montage administratif, technique et financier de votre demande d'aide. Il se chargera des dossiers de subventions auprès des partenaires (Anah, Région, Département, Communautés de Communes, Caisses de retraite...).

Contacts :

- **Téléphone : 0 801 907 594** (numéro vert gratuit).
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (jusqu'à 16h30 le vendredi).
- **Mail : opah80@solihha.fr**

Des permanences mensuelles :

Communauté de Communes de la Haute Somme :

Tous les 1^{ers} mercredis du mois
De 14h à 16h30
23 Avenue de l'Europe
80200 PÉRONNE

Communauté de Communes Terre de Picardie :

Mairie de Chaulnes
MOIS PAIRS
Tous les 3^{èmes} lundis du mois
De 14h à 16h30

Mairie de Rosières-en-Santerre
MOIS IMPAIRS
Tous les 3^{èmes} lundis du mois
De 14h à 16h30



Colombo de porc au lait de coco

INGRÉDIENTS (pour 4 personnes) :

- 800 g d'épaule de porc (palette)
- 6 gousses d'ail
- 4 cuillères à soupe d'épices à Colombo
- 6 tomates pelées
- 2 oignons
- 1 gingembre
- 1 brique d'un litre ou boîte de lait de coco
- huile, sel, poivre

PRÉPARATION :

Mettre la viande à revenir dans une cocotte avec de l'huile.

Dès que les morceaux sont colorés, ajouter les oignons émincés en rondelles.

Dès que les oignons ont jauni, ajouter le gingembre émincé ainsi que l'ail (réduit en purée). Mélanger.

Ajouter les tomates coupées en petits morceaux ainsi que leur jus.

Attendre que le tout rougisse.

Ajouter 4 cuillères à soupe d'épices à Colombo ou davantage selon votre goût.

Mélanger jusqu'à obtenir une coloration orange.

Ajouter le lait de coco de façon à recouvrir les morceaux de porc.

Laisser mijoter une heure à feu doux, un couvercle à moitié posé sur le récipient.

Servir de préférence avec du riz blanc.



Le 2^{ème} Dimanche
de chaque mois de
8h30 à 12h00



MARCHÉ de CHAULNES

Produits et Saveurs du Terroir
2025

+ une bourse aux
plantes le 11 mai !

Retrouvez nous sur facebook :
Marché du terroir
"Les trésors du Santerre"

12 JANVIER 09 FÉVRIER 09 MARS 13 AVRIL 11 MAI 08 JUIN 13 JUILLET
10 AOÛT 14 SEPTEMBRE 12 OCTOBRE 09 NOVEMBRE 14 DÉCEMBRE

Relie les points de 1 à 80



Charade

Mon premier est le contraire de froid.



Mon second est la première syllabe de koala.

Mon troisième est le féminin de "le".

Les enfants adorent en mettre dans les crêpes !

Réponse : Chocolat

LE CHÂTEAU DE CHAULNES DANS LES GUERRES DE RELIGION

« Le 25 janvier 1589, Jean de Montluc, gouverneur de Cambrai et ligueur convaincu, s'empare du château de Chaulnes avec l'aide de canons amenés d'Amiens. Il y place une garnison et fait emprisonner à Péronne Madame de Chaulnes et ses filles. » (« Gentilhommières en Picardie » de Philippe Seydoux).

Ces deux phrases relatives à l'histoire du célèbre château posent implicitement beaucoup de questions. Tout d'abord, qu'était-ce qu'un ligueur ? Qui était ce Montluc et surtout, qui était à ce moment Madame de Chaulnes ?

À cette époque, on appelait « ligueurs » les membres de la « Sainte Ligue Catholique ».

La première Ligue, née en Picardie, près de Péronne, était un mouvement de révolte contre un édit d'Henri III qui, croyant mettre un terme à la cinquième guerre de religion (les historiens en comptent huit), avait décidé de confier aux protestants des « places fortes » en plus de celles déjà accordées antérieurement. Péronne, cité pourtant majoritairement catholique, était l'une d'elles. Le prince de Condé, l'un des chefs protestants, avait été nommé gouverneur de Picardie. Il reçut le droit de caserner ses troupes dans la ville de Péronne et, en outre, la ville devait accepter le prêche réformé dans l'un de ses faubourgs. Les Péronnais, refusant ce qu'ils considéraient comme une trahison, non du roi mais de son entourage, réunirent les États généraux de la ville qui chargea une délégation de se rendre auprès du roi pour lui demander de revenir sur cette décision. Ils prièrent le comte de Chaulnes d'obtenir pour elle une audience. Henri III la reçut mais, influencé par son jeune frère, le duc d'Alençon, ami de Condé, il maintint ce qu'il avait promis aux protestants. C'est alors que la noblesse picarde se mobilisa.

Sur la commune de Villers-Carbonnel, le promeneur pouvait encore admirer avant 1914, un château féodal nanti d'un pont-levis et dont les tours dominaient le passage de la Somme toute proche. Aujourd'hui, subsistent des murs impressionnants se dressant sur des douves aux eaux noires. C'est dans ce château d'Haplaincourt* que fut rédigée la charte organisant la « Sainte Union Catholique » ou « Sainte Ligue ». Jacques d'Humières, lieutenant-général de Picardie, gouverneur de Péronne, Roye et Montdidier, y avait réuni, en ce 4 juin 1576, chez son cousin Nicolas



Château d'Applaincourt

d'Amerval, les principaux gentilshommes catholiques de la région.

Le 5 juin, en l'hôtel de ville de Péronne, dans une ambiance exaltée, la Charte préparée à Haplaincourt fut signée et largement diffusée à l'extérieur. Ce mouvement de révolte se répandit en Picardie puis, très rapidement, dans toute la France où se multiplièrent les ligues locales. Il ne s'agissait pas seulement d'un mouvement religieux contre les protestants. C'était aussi une réaction contre la centralisation monarchique considérée comme génératrice d'impôts toujours augmentés sans contrepartie de protection contre les guerres civiles incessantes, les mouvements de troupes qui, amies ou ennemies, vivaient sur l'habitant, sans parler des bandes de pillards écumant les campagnes.

De puissants seigneurs tel le duc Henri de Guise, se rallièrent à ces ligues, ainsi que de nombreuses villes. A Paris, ville catholique, la ligue prit une dimension importante et très politique de contestation du pouvoir royal. En novembre 1676, un programme en douze articles fut adopté pour une Ligue les regroupant toutes ; les ligueurs s'affirmaient loyaux sujets du roi qui devait affirmer la prépondérance de la religion catholique et réunir les États généraux seuls habilités à voter de nouveaux impôts. Habilement, Henri III, multipliant déclarations hostiles aux protestants et promesses à la noblesse, prit la tête de la Ligue. Il put ainsi, progressivement calmer les passions, apparaître comme un arbitre et désarmer les ligueurs. En Picardie, satisfaction fut donnée aux Péronnais : Doullens remplaça leur ville comme place forte protestante.

La politique du roi consistant à osciller sans cesse entre protestants, catholiques modérés et la Ligue regroupant les catholiques intransigeants,

les interventions de sa mère, Catherine de Médicis qui, ayant été régente, voulait encore jouer un rôle dans la gestion du royaume, compliquaient encore la situation. La très catholique Espagne soutenait la Ligue. Les princes allemands luthériens et l'Angleterre aidaient les protestants. Le décès en 1584 du duc d'Alençon (devenu duc d'Anjou), frère cadet du roi, vint embrouiller un peu plus la situation générale. Les lois fondamentales du royaume faisaient à présent d'Henri de Bourbon, roi de Navarre, le successeur potentiel de Henri III qui n'avait pas d'enfant. Mais le roi de Navarre était protestant. Cette perspective provoqua de vives inquiétudes partout en France chez les catholiques, majoritaires dans le pays ; ils se cherchèrent un chef. Le duc de Guise, venait de battre des reîtres allemands tentant de rejoindre le roi de Navarre. Son charisme, ses compétences militaires, sa foi affirmée, l'imposèrent comme chef du parti catholique. Le 31 mars 1585, à Péronne, il proclama la constitution d'une nouvelle Ligue dont il prit la tête. Son autorité, son influence allèrent sans cesse en se renforçant.

Henri III reconnut la légitimité successorale du roi de Navarre tout en lui demandant, en vain, de se convertir à la religion catholique.

Au mois de mai 1588, les Parisiens se révoltèrent contre l'autorité royale. Henri III, craignant d'être arrêté, s'enfuit et se réfugia d'abord à Chartres puis au château de Blois où il convoqua les États généraux. Les Ligueurs, majoritaires, imposèrent au roi de telles limitations à son pouvoir que celui-ci, acculé, ne trouva pas d'autre issue que le meurtre du duc de Guise qui fut assassiné dans l'antichambre du roi le 23 décembre 1588.

JEAN DE MONTLUC

Jean de Montluc, seigneur de Balagny, né en 1545, était le fils légitimé de l'évêque de Valence et le neveu du célèbre maréchal Blaise de Montluc. Celui-ci, réputé pour sa cruauté, a laissé des Mémoires dans lesquelles il se vante de ses exploits.

En 1576, la population des Pays-Bas espagnols s'était révoltée contre l'Espagne et en 1581, s'était placée sous le commandement du duc d'Anjou qui était, rappelons-le, le frère cadet d'Henri III.

Cambrai, bien que ne faisant pas partie des Pays-Bas, se rallia également au duc d'Anjou qui nomma Jean de Montluc, gouverneur de la ville. Après le décès du duc d'Anjou, Montluc



Jean De Montluc ou Montluc Seigneur de Balagny

devint ligueur et s'entendit avec les Espagnols. Ce ne fut pas son dernier revirement.

Il avait épousé Renée de Clermont-Gallerande de Chaumont d'Amboise en 1585 ou 1586.

LA FAMILLE D'ONGNIES

Vous vous rappelez cher lecteur, que Louis d'Ongnies (1501-1567), baron puis comte de Chaulnes, avait été surintendant des finances de Charles IX**. C'est ce puissant et riche seigneur qui avait fait bâtir un nouveau château de Chaulnes, de plaisance cette fois, sur les ruines de l'antique forteresse. Son fils, Charles, comte de Chaulnes, avait épousé Anne-Jouvenel des Ursins veuve de Guillaume de Lannoy, décédé en 1561.

Charles mourut en 1585. En 1589, Madame de Chaulnes était Anne Jouvenel des Ursins, veuve une seconde fois. Elle eut de son premier mariage Anne, Christophe, Antoine et du second, Louis, Louise et Valentine.

LE 25 JANVIER 1589

Ce contexte étant rappelé, nous pouvons mieux comprendre ce qui s'est passé le 25 janvier 1589. L'assassinat du duc de Guise puis celui de son frère, le cardinal de Guise, massacré à coups

de hallebardes, suivis de l'arrestation des principaux délégués ligueurs aux Etats généraux de Blois, soulevèrent tout à la fois l'indignation de nombreux catholiques en même temps que leur inquiétude de voir à nouveau Henri III favoriser les protestants. La guerre civile reprit de plus belle. La stratégie des uns et des autres consistait à s'emparer de villes et de places fortes partout en France. Les ligueurs étaient les plus nombreux mais ils étaient divisés et leurs adversaires étaient commandés par Henri de Bourbon, roi de Navarre, futur Henri IV, entraîneur d'hommes et habile stratège.

Dès le mois de mai 1588, les échevins d'Amiens avaient décidé de se rallier à la Ligue très politique de Paris. Informés le 26 décembre de ce qui s'était passé à Blois, ils incitèrent les autres villes de Picardie à les rejoindre, ce que Péronne, Roye et Montdidier avaient fait dès le 12 juin. Le 30 décembre, l'échevinage d'Amiens convoqua les États généraux de Picardie (ou plus exactement, les Etats de Picardie). La ville de Péronne fut représentée par Fursy d'Escottes, avocat de la Ville. Cette assemblée décida principalement de placer des garnisons dans les lieux susceptibles d'être occupés par des protestants. Le 6 janvier 1589, il fut demandé au gouverneur de Péronne, M. d'Estourmel, de faire occuper le « Château de Lihons » (il doit s'agir du « Grand Manoir » qui se trouvait à l'Ouest de Lihons). Le 15 janvier, toujours sur ordre d'Amiens, M. d'Estourmel entreprit de s'emparer du château de Chaulnes et de plusieurs autres châteaux des environs.

Charles d'Ongnies et son père qui avait été surintendant de Charles IX, restaient fidèles à la famille royale et donc hostiles aux ligueurs. En 1589, Charles était décédé depuis quatre ans. Quoi de plus facile que de s'emparer du château ? Jean de Montluc, l'un des chefs régionaux de la Ligue, demanda néanmoins des canons aux échevins d'Amiens. P. Seydoux, dans sa description du château de Chaulnes estime que ce recours à des pièces d'artillerie prouve que des éléments de fortification subsistaient à cette époque et protégeaient le château. Je crois surtout que ces canons étaient destinés à doter la garnison qui y fut installée. La comtesse de Chaulnes et ses filles furent emmenées à Péronne et retenues comme otages dans la perspective d'un échange avec les délégués ligueurs retenus à Blois.

La guerre civile continuait. Mais le 3

avril de cette année 1589, Henri III et Henri de Bourbon s'entendirent pour unir leurs forces. Jean de Montluc qui, sous le commandement du duc d'Aumale, avait tenté de prendre Senlis, ville fidèle au roi, avait dû se replier devant une armée de secours. Le 18 mai, les Ligueurs furent battus à Bonneval, dans la Beauce.

Peut-être l'avait-il pressenti : alors qu'au côté d'Henri de Navarre, Henri III participait au siège de Paris, il fut assassiné par un moine ligueur. Sur le lit où il agonisait, le roi de France demanda à ses officiers d'obéir en tout à son successeur, Henri de Bourbon, roi de Navarre. Tous jurèrent. Mais il était difficile de reconnaître comme roi de la France catholique un prince protestant. Plusieurs d'entre eux, avec leurs troupes, abandonnèrent le siège et rentrèrent chez eux.

HENRI IV, LE PACIFICATEUR

Celui que nous appellerons désormais Henri IV dût momentanément renoncer à prendre Paris. Son chemin, pour être accepté par tous les Français fut long. Il fallut encore beaucoup de combats et en même temps une grande bienveillance politique, sans esprit de vengeance, pour y parvenir. Le 20 septembre, Henri IV battit le duc de Mayenne, frère du duc de Guise à Arques, près



François de Lorraine, Duc de Guise dit le Balafré

de Dieppe. Jean de Montluc y était, parmi les ligueurs. A deux reprises, depuis les Pays-Bas, des troupes espagnoles vinrent secourir Paris de nouveau assiégée. Mais progressivement, les villes de la Ligue et les soldats catholiques se ralliaient au panache blanc du nouveau roi. Péronne, où était née la Ligue sous ses deux formes, religieuse puis politique, fut l'une des premières à le faire. Le 25 juillet 1593, Henri IV se convertit à la foi catholique et fut sacré roi à Chartres le 27 février 1594.

Grâce à sa femme, Jean de Montluc se rapprocha d'Henri IV qui lui donna un commandement dans son armée puis le fit maréchal. Mais Montluc fut chassé de Cambrai par la population. Sa femme étant décédée, il se remaria fort opportunément en 1599 avec Diane d'Estrées, sœur de la plus célèbre des maîtresses d'Henri IV.

Je ne sais à quel moment la dame de Chaulnes et ses filles retrouvèrent leur liberté mais je pense que ce fut assez rapidement. Une anecdote m'incite à le croire : à Péronne, la Ligue, en raison de sa politisation, ne bénéficiait plus de l'unanimité qui avait mobilisé les habitants pour défendre la religion catholique. Le 15 mars 1589, des affrontements eurent lieu dans les rues de Péronne entre ligueurs et partisans du roi. Le gouverneur, M. d'Estournel, partisan de la Ligue, désigna des commissaires parmi lesquels le mayeur, pour instruire l'affaire. Mais personne ne voulut siéger et on en resta là. Les Péronnais et tous les Français voulaient retrouver la paix. Tout comme Montaigne, acteur et spectateur de cette époque, ils avaient compris que la guerre civile était encore pire que les autres guerres : « Monstrueuse guerre ! Les autres agissent au dehors ; celle-ci encore contre soi se ronge et se défait par son propre venin. »***

Après le décès de son frère, Louise d'Ongnies, la fille aînée de Charles et Anne, qui avait épousé en 1594 Philibert-Emmanuel d'Ailly, renforça l'union de deux puissantes familles picardes, en apportant tous les biens et titres de la famille d'Ongnies. De son côté, Philibert-Emmanuel était baron de Picquigny, vidame d'Amiens, seigneur de Raineval, Vignacourt, Flixecourt...

La France étant pacifiée, Henri IV dut encore affronter les Espagnols. En 1595, ceux-ci s'emparèrent à leur tour du château de Chaulnes et cette fois, le mirent au pillage.

La fille aînée de Louise d'Ongnies et de Philibert-Emmanuel, Claire Eugénie Charlotte d'Ailly, née à Chaulnes**** et considérée comme

« le plus beau parti de France », fut mariée le 14 janvier 1620 à Honoré d'Albert de Luynes qui devint ainsi comte de Chaulnes. Leur contrat de mariage, prévoyait que leurs descendants ajouteraient le nom de d'Ailly à celui d'Albert. Honoré était le frère du favori de Louis XIII. A l'occasion de son mariage, le roi lui donna la somme d'un million de livres, dix mille livres de rente sur les greffes du grenier à sel de Paris et trente-six mille sur les greffes de Picardie. Par lettres patentes du 6 mars 1621, le comté de Chaulnes fut érigé en duché-pairie. Honoré et Claire Eugénie purent restaurer le château. Ainsi commença pour le premier duc de Chaulnes et pair du royaume, une brillante carrière politique et militaire. Mais ceci est une autre histoire.

*Marcel Queyrat,
Président honoraire du Comité cantonal du
Souvenir Français.*

Illustrations de Martial Fouquet

Notes :

* Les ruines du château d'Happlincourt sont situées sur une propriété privée.

**Henri III devint roi à la mort de son frère Charles IX, le 30 mai 1574.

*** Montaigne (1533-1592).

Ce Périgourdin, sage parmi les sages, rencontra plusieurs fois Henri de Navarre au cours des guerres de religion. Il était catholique mais sans fanatisme tout comme le futur Henri IV était protestant sans intransigeance. Nul doute que le roi bénéficia des conseils du philosophe, auteur d'un seul livre : « Les Essais »

**** Si nous savons que Claire Eugénie est bien née à Chaulnes, la date de sa naissance varie en fonction des sources entre 1596 et 1606. Trois garçons étant nés avant elle (et n'ayant pas survécu, ce qui explique l'héritage), sa date de naissance ne peut être antérieure à 1598.

Bibliographie :

« Gentilhommières en Picardie » de P. Seydoux. Ed. de la Morande. 2002.

« Les Guerres de religion » de Pierre Miquel. Lib. Arthème Fayard. 1980.

« Histoire générale de Péronne » 1ère partie, de Jules Dournel. La Vague Verte. 2000.

« Dictionnaire amoureux de Montaigne » d'André Comte-Sponville. Ed. Plon. 2020.

« Les Guise » de Jean-Marie Constant. Hachette. 1984.

FUGU

フグ。シヨルン

CHAULNES 2025

JEUX AVEC CADEAUX A GAGNER • COIN ENFANT
POP CULTURE • FANZINE • TRADITIONS • COSPLAY
LOISIRS CRÉATIFS • GAMING • ET BIEN D'AUTRES !
+ DE 25 STANDS

17★18 MAI

10H - 18H

CENTRE SOCIO-CULTUREL

80320 CHAULNES

2€ LA JOURNÉE

3€ LES DEUX JOURS

(gratuit -6ans)



RAOUL DOUGLAS



Furry Caravane



fugu-chaulnes@hotmail.com



f y o @FuguChaulnes